



Lettre d'expropriation : explications svp?

Par **lova**, le **05/08/2010** à **10:33**

Bonjour,

Je viens de recevoir ce courrier:

http://www.imagesheberg.com/uploads/img/Image1_1280997487.png

pouvez-vous m'éclairer sur celui-ci.

Merci d'avance.

Par **jeetendra**, le **05/08/2010** à **10:49**

Bonjour, ce courrier Administratif est relatif à une mesure d'expropriation pour cause d'utilité publique :

[fluo]C'est une procédure engagée par l'Etat ou par une personne publique à l'encontre d'un particulier, afin de le contraindre à vendre son bien dans un but d'intérêt général (par exemple construction d'une autoroute).

En contrepartie, la personne expropriée se voit offrir une indemnité. Si cette indemnité ne lui convient pas, c'est le juge de l'expropriation (juge judiciaire) qui en arrêtera le montant définitif.[/fluo]

La vous en êtes à la phase Administrative (enquêtes, identifications, etc.) Cordialement.

Par **lova**, le **05/08/2010** à **12:55**

Très bien, c'était pour savoir si cette lettre est valide. N'étant pas adressé par l'état directement, dans une simple lettre et en plus à une mauvaise adresse. Je me suis posé des questions.

Par **dd9a1384**, le **27/10/2010** à **19:54**

je subis une expropriation pour l'instant on vous avertit du projet et des réclamations que vous pouvez soumettre. Mais soyez sur vos gardes ce sont des gens très vicieux documentez vous sur internet expropriation.gouv.fr si vous êtes plusieurs soyez solidaire chose très dure à faire car tous sont pressés de leurs sous et l'expropriant va tout faire pour vous diviser et en tirer profit. Je suis désolé d'être direct mais ayez du courage et battez vous.